

ARRÊTÉ

Portant cessation de fonction du mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement de la reproduction de documents administratifs sur support papier et électronique

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu la décision n° 1/2014 du 13 janvier 2014 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la reproduction de documents administratifs sur support papier et électronique ;

Vu l'arrêté n° 8/2021 du 25 mai 2021 portant nomination de Mme Magalie MERCIER en qualité de mandataire suppléant de cette régie de recettes, à compter du 1^{er} juin 2021 ;

Vu le courrier du 20 février 2025 de Mme Magalie MERCIER souhaitant cesser ses fonctions de mandataire suppléant à compter du 1^{er} mars 2025 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21/02/2025 ;

ARRÊTE

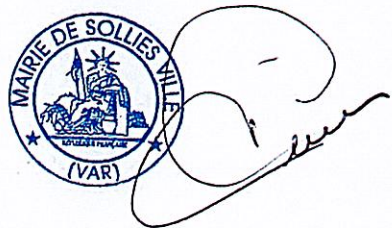
Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Madame Magalie MERCIER en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement de la reproduction de documents administratifs sur support papier et électronique de la commune de Solliès-Ville, à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 2 : La Secrétaire Générale et le Comptable Public assignataire de Toulon sont chargés chacun en qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Solliès-Ville, le 24/02/2025

Le Maire,

Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le 24 FEV. 2025

- la publication le 24 FEV. 2025

notifié à l'intéressé le 24 FEV. 2025